



## COMMUNE DE BEUVRAGES

# AVIS DE CONCESSION DE TRAVAUX

### **1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDANTE**

COMMUNE DE BEUVRAGES  
Hôtel de Ville  
Parc Fénelon  
59192 BEUVRAGES

### **2. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONCESSION :**

Concession de travaux pour la création d'un bâtiment couvrant les courts de tennis et la création d'une salle multisports avec panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des toitures.

### **3. PROCEDURE DE PASSATION**

Concession de travaux en application des articles L 1121-2 R 3126-1-1° du Code de la commande publique.

### **4. ETENDUE DES MISSIONS CONFIEES**

Conception et la réalisation des locaux permettant un bon niveau d'économie en termes de fonctionnement, d'entretien et de maintenance.

### **5. DUREE DU CONTRAT**

La concession est consentie en première approche pour une durée de 25 ans et 10 mois. Les candidats peuvent envisager des durées différentes dès lors que la proposition conduit à un modèle économique optimisé.

### **6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES**

09/09/2022 à 12H00

### **7. MODALITES D'ACCES AUX DOCUMENTS**

Le règlement de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur de la Commune à l'adresse URL suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

Les documents de la consultation seront mis à disposition sur le profil d'acheteur de la Commune ci-dessus. L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet et direct.

Les demandes d'envois ou de retraits de dossiers s'effectuent aussi à : Commune de Beuvrages – [tpatureau@beuvrages.fr](mailto:tpatureau@beuvrages.fr).

### **8. CONDITIONS DE CANDIDATURES**

Les éléments devant être fournis par les candidats à l'appui de leur candidature sont précisés à l'article 5 du règlement de consultation.

### **9. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les plis pourront être déposés contre récépissé sous format papier conformément au règlement de consultation.

La remise de façon dématérialisée des candidatures et des offres est aussi acceptée sur le profil d'acheteur de la Commune :

<https://marchespublics596280.fr>

### **10. SELECTION DES CANDIDATS INVITES A PRESENTER UNE OFFRE**

Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés au vu de leurs capacités économiques, financières, professionnelles et technique sur la base du dossier de candidature défini précédemment.

Un maximum de quatre candidats seront admis à la suite de la procédure. Ils seront invités à présenter une offre. Les éléments devant être fournis par les candidats à l'appui de leur offre sont précisés à l'article 7 du règlement de consultation.

### **11. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Pour le jugement des offres, seront retenus les critères d'appréciations suivants :

#### **Montant annuel de la redevance : 60%**

- Montant de la redevance garantie 50
- Taux de la part variable supplémentaire 10

#### **Valeur technique : 30%**

- Performance des panneaux photovoltaïques 5 points
- Qualité intrinsèque des ouvrages bâtis 5 points
- Recyclabilité des panneaux 5 points
- Nature des engagements pris à terme : 5 points
- Pertinence du dispositif de maintenance : 5 points
- Intégration des ouvrages sur le site : 5 points

#### **Délai de réalisation des ouvrages : 10%**

### **12. CHOIX DU DELEGATAIRE**

Le jugement des offres sera réalisé en considération des critères énoncés dans le règlement de consultation. Le représentant de la collectivité, engagera librement des négociations conformément aux dispositions de l'article L3124-1 du Code de la commande publique et saisira l'assemblée délibérante du choix du délégataire et du projet de contrat.